

// AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DIGNOIS //
Au bénéfice de la saison sportive 2020 / 2021

Nom de l'association :

Adresse Postale :

Nom et Prénom du Président :

Téléphone : Courriel :

POUR L'ATHLÈTE

Nom et Prénom :

Adresse Postale :

Téléphone : Courriel :

Discipline :

Licencié au club depuis le :

Restera licencié(e) au club la saison prochaine Oui : Non :

Résultats sportifs obtenus sur la saison écoulée 2019/ 2020 : **entre août 2019 et juillet 2020**

(Joindre une attestation ou un document officiel mentionnant la performance)

Date	Championnat	Catégorie	Lieu	Résultat

L'athlète est-il dans une structure fédérale d'entraînement de haut niveau labellisée (Pôle Espoirs, Pôle France, INSEP)

Oui : Non : Si oui, laquelle ? Pôle espoirs Pôle France INSEP Autres :

Lieu : Depuis le :

L'athlète figure-t-il sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ou celle des sportifs espoirs et des partenaires d'entraînement ? Oui : Non :

Dans le cas où l'athlète est mineur(e), il (elle) est représenté(e) par : son père*, sa mère*, son tuteur légal *

Nom et Prénom : Téléphone :

* rayer la mention inutile

à Digne les Bains le
Le Président de l'association

à Digne les Bains le
L'athlète ou son responsable si celui-ci est mineur

.../...⇒

- **Critères d'obtention**

- ~ Le sportif doit être licencié dans un club sportif dignois de la discipline correspondante.
- ~ L'athlète doit avoir réalisé sa performance en étant licencié au club.
- ~ Une aide par athlète, par année, non cumulable, dans la limite de 4 athlètes par association.

- **Montant de l'aide**

En fonction des résultats individuels dans la cadre d'un championnat de la fédération sportive délégataire unisport. Au soutien financier s'ajoute un « Pass Intégral » pour accéder au complexe aquatique.

Les groupes 1, 2, 3, 4 et 5 ne prennent pas en compte les résultats obtenus en catégorie « Vétéran » ou « Master ».

Groupe 1

900,00 €

- ~ Athlète sélectionné dans une équipe de France, ayant terminé dans les 5 premiers d'une compétition internationale officielle ou d'un championnat du Monde d'une fédération sportive internationale.

Groupe 2

700,00 €

- ~ 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} à un championnat de France de la fédération sportive délégataire.

Groupe 3

450,00 €

- ~ Athlète sélectionné dans une équipe de France, ayant terminé entre la 6^{ème} et la 10^{ème} place dans une compétition internationale officielle ou à un championnat du Monde d'une fédération sportive internationale.

Groupe 4

350,00 €

- ~ Classement entre la 4^{ème} et la 10^{ème} place d'un championnat de France de la fédération sportive délégataire.

Groupe 5

350,00 €

- ~ Athlète intégré dans une structure fédérale d'entraînement labellisée ("Pôle France", "Pôle Espoirs" ou "INSEP").
- ~ Athlète figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ou celle des sportifs espoirs et des partenaires d'entraînement.

Groupe 6

150,00 €

- ~ 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} à un championnat de France de la fédération sportive délégataire dans une catégorie « Vétéran » ou « Master ».

- **Modalités d'attribution**

- ~ L'aide financière est transmise au club qui devra justifier que l'athlète concerné en a été le bénéficiaire.
- ~ L'athlète et le club signeront avec la commune une convention annuelle (montant de l'aide, information du public, ...)
- ~ Dossier à retourner avant le **31 juillet 2020** au plus tard.

- **Aide sollicitée** (cocher la case correspondante) :

Groupe 1 : Groupe 2 : Groupe 3 : Groupe 4 : Groupe 5 : Groupe 6 :

Agrafer ici le RIB de l'association

Dossier à retourner avant le 31 juillet 2020

Service Municipal des Sports // 6 avenue Maréchal Juin 04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 31 58 13 // Fax : 04 92 36 09 67 // Courriel : smjs@dignelesbains.fr